



Vice caché pendant la vente

Par **julie**, le **24/09/2008** à **22:46**

J'ai acheté un véhicule (clio 2 1.5DCI d'octobre 2003) en avril 2008 à un particulier. D'après les factures, toutes les révisions et vidanges et entretiens ont été effectués par un concessionnaire renault (marque du véhicule). En août 2008, le turbo lâche après 87000km, suite à cette panne le jour suivant la réparation du turbo, c'est au tour du moteur cette fois de lâcher! Verdict de renault, le particulier a changé une partie du moteur (le bas moteur) surement juste avant la vente, ceci est donc du à la panne actuelle. Renault me facture donc l'intégralité du moteur, ceci est normal car il est hs. Mais quels sont mes recours face au particulier qui m'a vendu la voiture, vu qu'il m'a caché cet acte mécanique sur le véhicule? Il m'aurait prévenu je n'aurais pas fait l'acquisition du bien.rnrnMerci de me répondre au plus vite